



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Entrepôts de stockage pour palettes de cigarettes électroniques dans un bâtiment existant

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SEITA

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

3 3 1 3 5 5 2 6 3 0 0 0 7 9

SASU

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

JOURDAN

Thierry

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a)	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation : rubrique 4120-2.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une activité de commerce en B to B en utilisant des locaux actuellement inutilisés. Il n'est pas prévu de travaux de démolition car le bâtiment est existant. Un aménagement de la cellule est prévu tels que construction de murs coupe-feu.

4.2 Objectifs du projet

Le site de Sandouville dispose d'une grande surface pouvant potentiellement servir d'entrepôts de stockage. Le groupe Imperial Brands est donc intéressé par la surface disponible afin d'y rapatrier des marchandises actuellement stockées dans des entrepôts aux Pays-Bas que le groupe loue en commerce B to B. Le site de Sandouville est situé dans la zone industrielle et portuaire du Havre, à proximité d'une autoroute qui peut permettre le transport de marchandises. Le site est donc idéalement situé pour développer une activité d'entreposage de biens de consommation. Les marchandises concernées sont des cigarettes électroniques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit le démontage d'un mur intérieur en bardage métallique afin de le remplacer par un mur coupe-feu. Il est également prévu de construire un mur coupe-feu à l'intérieur de la cellule de stockage (paroi donnant vers les cellules U et K).

Sur la façade orientée vers l'Est, 6 portes piétonnes coupe-feu seront créées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les marchandises seront des cigarettes électroniques livrées en cartons dans un conteneur maritime, acheminé par camion depuis le port du Havre (2 camions par jour). Les cartons seront déchargés sur la zone de quai. Ils seront triés pour constituer des palettes mono-référence (pods, partie électronique de la cigarette ou kit de démarrage comprenant des pods et la partie électronique de la cigarette). Une fois les palettes constituées, elles seront disposées dans une zone tampon entre la zone de quai et la zone de stockage puis stockées dans la cellule de stockage prévue avant expédition pour alimenter le marché européen. Il y aura également 2 camions par jour au départ du site de Sandouville.

Pour la phase de démantèlement, il est prévu de se conformer aux textes de loi en vigueur et notamment le futur arrêté préfectoral. Dans tous les cas, le groupe prévoit l'élimination des déchets, le retrait de toutes les produits chimiques présents (dangereux ou non dangereux) et la mise en sécurité du site aussi bien en terme d'énergie que de sûreté.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'activité liée à l'entreposage des marchandises est soumise à déclaration sous la rubrique 1510 (volume de 45000 m3).

Il y aura, parmi les produits stockés, des pods (liquides à vapoter) dont certains sont classés sous la mention de danger H310 - Mortel par contact cutané). La quantité pouvant être stockée sera supérieure à 16 tonnes, le site sera donc soumis à autorisation sous la rubrique 4120-2. Cependant, il n'y aura aucun contact possible avec les marchandises car celles-ci seront conditionnées dans des blisters, des emballages, puis des cartons mis sur palettes filmées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la cellule d'entreposage	4500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : ROUTE DES ALIZES

Lieu-dit : _____

Localité : SANDOUVILLE

Code postal : 7 6 4 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 1 8 ' 3 9 " E Lat. : 4 9 ° 2 8 ' 4 7 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site est couvert par le PLU de la commune de Sandouville approuvé le 07/07/2022 sur une zone classée Ux (Zone urbaine d'activités économiques et industrielles) sur la parcelle AD 0001.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF I et II les plus proches sont situées à environ 600 m au nord du site - ZNIEFF I : Les Falaises d'Oudalle (ID : 230000309) - ZNIEFF II : Les falaises et les valleuses de l'estuaire de la Seine (ID : 230031046).
En zone de montagne ?	☐	☒	Sandouville n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope est située à plus de 11 km du site (Falaises de Saint-Nicolas De La Taille / FR3800705).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Sandouville est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel régional le plus proche (Boucles de la Seine Normande - FR8000010) est situé à environ 300 m à l'est du site. Le site n'est pas localisé dans ou à proximité d'un parc national, d'un parc naturel marin, une réserve naturelle ou une zone de conservation halieutique.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune de Sandouville n'est pas répertoriée dans l'annexe II du décret du 24 mars 2006.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site n'est pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni dans un monument historique ou ses abords, ni dans un site patrimonial remarquable. Le monument historique le plus proche du site est le Château d'Orcher, situé à environ 5 km du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site RAMSAR le plus proche du site (Marais Vernier Et Vallée De La Risle - FR7200045) est situé à plus de 5 km du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le site est dans la zone couverte par le PPRL par submersion marine de la plaine alluviale nord de l'embouchure de l'estuaire de la Seine (PANES) du Havre à Tancarville. Un arrêté du 1er juillet 2022 porte l'approbation de ce PPRL.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Sandouville est dans la zone couverte par le PPRT de la ZIP du Havre approuvé le 17 octobre 2016, mais le site est en dehors du zonage réglementaire (zoom 4).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site fait l'objet d'une fiche détaillée Casias (SSP3864486). Le site n'est pas recensé pour des pollutions suspectées ou avérées (base ex-BASOL).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Sandouville est située dans la zone de répartition des eaux "Parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien". Cependant, le projet envisagé ne génère pas de rejets aqueux et ne nécessite pas de prélèvements d'eau.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Une partie de la commune de Sandouville est dans le périmètre de protection rapprochée de 3 captages d'eau publique. Cependant, le site n'est pas situé dans ce périmètre.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site n'est pas dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - Estuaire de la Seine (FR2300121) situé à environ 1 km du site - Estuaire et marais de la Basse Seine (FR2310044) situé à environ 2 km du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site n'est pas dans un site classé.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet de stockage de marchandises n'est pas une activité consommatrice d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage des masses d'eau souterraines n'est prévu par le projet. Le projet ne prévoit pas le captage d'eaux souterraines ou de rejets aqueux dans le sol. Le projet ne prévoit pas la construction de bâtiments (valorisation d'un bâtiment existant).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucune extraction de matériaux n'est prévue. Le projet ne prévoit pas la construction de bâtiments (valorisation d'un bâtiment existant).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Il n'est pas prévu d'apport de matériaux puisque le projet ne prévoit pas la construction de bâtiments (valorisation d'un bâtiment existant).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne prévoit pas d'utilisation d'eau (activité d'entrepasage).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucun rejet dans l'environnement (air, eau, sol). De plus, le bâtiment utilisé pour le stockage est existant. Les travaux ne feront à l'intérieur de ce bâtiment et en toute petite partie sur la toiture (surélévation d'un mur pour éviter la propagation d'un incendie). Aucune destruction d'espace naturel n'est prévu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches sont : - Estuaire de la Seine (FR2300121) situé à environ 1 km du site - Estuaire et marais de la Basse Seine (FR2310044) situé à environ 2 km du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas la construction de bâtiments (valorisation d'un bâtiment existant). Aucune destruction d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes n'est prévu.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	L'activité de stockage sera soumise à autorisation sous la rubrique 4120-2 de la nomenclature des ICPE mais le site ne sera pas classé Seveso. Le site n'est pas situé dans le zonage réglementaire du PPRT de la ZI du Havre. Le site n'est pas soumis à de potentiels effets dominos depuis les entreprises voisines.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le PPRL de la PANES a été approuvé le 1er juillet 2022. Cependant, seule une légère partie du site en bordure du canal de Tancarville est situé dans la zone orange clair du zonage réglementaire. La zone couverte par le projet n'est donc pas concernée par le risque de submersion marine. Commune en zone de sismicité très faible Risque de remontées de nappes mais le projet est situé dans un bâtiment sur une dalle béton.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucun rejet que ce soit dans l'air, l'eau ou le sol. Il n'engendre donc pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet est une activité d'entrepasage dans le cadre d'un commerce en B to B. Il n'y aura donc pas de risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet prévoit d'acheminer des conteneurs maritimes via le port du Havre sur le site de Sandouville, à raison de 2 conteneurs par jour. Il y aura également 2 camions par jour au départ du site de Sandouville. Le site est situé dans une zone industrielle et portuaire avec un fort trafic routier. L'augmentation de trafic générée par l'activité de stockage de marchandises aura donc un impact minime sur le trafic existant.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le stockage de marchandises n'est pas une activité génératrice de bruit dans l'environnement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les nuisances sonores liées au trafic routier seront minimales du fait que le site est situé dans une zone industrielle et portuaire avec un fort trafic routier.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le stockage de marchandises n'est pas une activité génératrice d'odeurs dans l'environnement.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives (activité d'entreposage).
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le stockage de marchandises n'est pas une activité génératrice de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations (activité d'entreposage).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Un éclairage extérieur est déjà existant autour du site afin de permettre une exploitation en sécurité durant les périodes nocturnes. Il n'est pas prévu dans le cadre du projet de modifier cet éclairage.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Il n'y a pas à proximité des activités générant des émissions lumineuses importantes.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	Le projet de de stockage de marchandises n'est pas une activité qui génère des rejets liquides. Le volume des eaux pluviales restera identique (pas d'augmentation des surfaces bétonnées).
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☐	-

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet de de stockage de marchandises n'est pas une activité qui génère d'effluents aqueux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	L'activité d'entreposage n'est pas une activité génératrice de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le bâtiment qui sera utilisé comme lieu de stockage est existant. Les modifications ne seront pas visibles de l'extérieur. De plus, le site est situé dans une zone industrielle déjà fortement aménagée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le bâtiment qui sera utilisé comme lieu de stockage est existant. De plus, le site est situé dans une zone industrielle déjà fortement aménagée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet n'est soumis à aucune législation lui obligeant la réalisation d'évaluation environnementale : pas IOTA, pas IED, pas concerné par une autre catégorie que la 1a de l'annexe 2 du R122-2.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Aucun effet notable du projet sur l'environnement ou la santé humaine n'a été identifié pour ce projet.

En effet, le projet de stockage ne réalise aucun prélèvement d'eau et ne génère pas de rejets aqueux, dans l'air ou dans le sol, ni de déchets, ni de bruit, ni d'émissions lumineuses ou odorantes, ni de vibrations, ni d'impact sur la santé.

Le bâtiment étant existant, il ne nécessite pas de nouvelles constructions et ne modifie pas le paysage actuel.

Le trafic routier sera légèrement augmenté mais le site est dans une zone industrialo-portuaire dans laquelle sont implantées des entreprises de logistique. L'impact sera donc minime.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'ensemble des éléments détaillés précédemment notamment aux paragraphes 5 et 6.1 et du justificatif du paragraphe 6.5, une étude d'incidence nous semble adaptée et cohérente aux impacts liés à l'activité du site. L'étude d'impact nous semble disproportionnée par rapport à l'activité du site et ses impacts.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier de porter à connaissance	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom JOURDAN

Prénom Thierry

Qualité du signataire Directeur du site

À Sandouville

Fait le 0 7 / 1 0 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)